

**Convention-cadre sur les
changements climatiques**Distr. générale
28 juin 2010
Français
Original: anglais**Groupe de travail spécial de l'action concertée
à long terme au titre de la Convention****Rapport du Groupe de travail spécial de l'action
concertée à long terme au titre de la Convention
sur sa dixième session, tenue à Bonn
du 1^{er} au 11 juin 2010**

Table des matières

	<i>Paragraphes</i>	<i>Page</i>
I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)	1–2	2
II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)	3–6	2
A. Adoption de l'ordre du jour	3–4	2
B. Organisation des travaux de la session	5–6	2
III. Détermination des résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà (Point 3 de l'ordre du jour)	7–24	3
IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour)	25	6
V. Rapport de la session (Point 5 de l'ordre du jour)	26	6
VI. Clôture de la session	27–28	6
Annexe		
Documents soumis au Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention à sa dixième session		7

I. Ouverture de la session (Point 1 de l'ordre du jour)

1. La dixième session du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention s'est tenue à l'Hôtel Maritim à Bonn (Allemagne) du 1^{er} au 11 juin 2010.
2. La Présidente du Groupe de travail, M^{me} Margaret Mukahanana-Sangarwe (Zimbabwe), a ouvert la session en souhaitant la bienvenue aux Parties et aux observateurs. Elle a également salué M. Daniel A. Reifsnyder (États-Unis d'Amérique) en sa qualité de Vice-Président du Groupe de travail.

II. Questions d'organisation (Point 2 de l'ordre du jour)

A. Adoption de l'ordre du jour (Point 2 a) de l'ordre du jour)

3. À sa 1^{re} séance, le 1^{er} juin, le Groupe de travail a examiné une note du Secrétaire exécutif contenant l'ordre du jour provisoire annoté (FCCC/AWGLCA/2010/4).
4. À la même séance, l'ordre du jour a été adopté comme suit:
 1. Ouverture de la session.
 2. Questions d'organisation:
 - a) Adoption de l'ordre du jour;
 - b) Organisation des travaux de la session.
 3. Détermination des résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà.
 4. Questions diverses.
 5. Rapport de la session.

B. Organisation des travaux de la session (Point 2 b) de l'ordre du jour)

5. Le Groupe de travail spécial a examiné ce point à sa 1^{re} séance. Il était saisi du document FCCC/AWGLCA/2010/5. La Présidente a proposé que le Groupe de travail spécial commence par examiner le point 3, pour passer ensuite aux points 4 et 5.
6. La Présidente a en outre proposé qu'une séance plénière de clôture se tienne le 11 juin et que les questions supplémentaires relatives à l'organisation des travaux de la session soient examinées au titre du point 3 de l'ordre du jour. Le Groupe de travail spécial a approuvé l'organisation des travaux proposée.

III. Détermination des résultats devant être présentés à la Conférence des Parties pour qu'elle les adopte à sa seizième session afin de permettre l'application intégrale, effective et continue de la Convention par une action concertée à long terme, dès à présent, d'ici à 2012 et au-delà (Point 3 de l'ordre du jour)

7. Le Groupe de travail a examiné ce point à ses 1^{re} et 2^e séances, les 1^{er} et 11 juin, respectivement. Il était saisi des documents FCCC/AWGLCA/2010/5, FCCC/AWGLCA/2010/6, FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2 et Add.1 et 2, FCCC/AWGLCA/2010/MISC.3 et FCCC/AWGLCA/2010/MISC.4.

8. À la 1^{re} séance, la Présidente a rappelé que les Parties avaient demandé que le Groupe de travail spécial soit informé des initiatives des Parties prises pendant l'intersession qui intéressent directement les négociations engagées dans le cadre du Groupe, et elle les a invitées à présenter les résultats de telles initiatives. Rappelant le paragraphe 3 de la décision 1/CP.15, la Présidente a invité le Mexique, en sa qualité de pays hôte de la seizième session de la Conférence des Parties, à informer les représentants des initiatives prises pour faciliter les travaux de façon à contribuer au succès de cette session. M. Luis Alfonso De Alba Góngora (Mexique) en a donné un aperçu aux Parties et a fait part des dispositions envisagées concernant de nouvelles mesures. En outre, quatre Parties ont fourni des renseignements sur de récentes initiatives.

9. La Présidente a rappelé qu'à sa neuvième session le Groupe de travail l'avait invitée à proposer, dans les notes relatives au déroulement des sessions, une feuille de route indicative et avait engagé les Parties à présenter au secrétariat leurs vues sur la question¹. Elle a indiqué que sa note relative au déroulement de la dixième session avait été publiée sous la cote FCCC/AWGLCA/2010/5 et que les vues reçues des Parties en réponse à l'invitation susmentionnée étaient rassemblées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/MISC.3.

10. La Présidente a également rappelé que le Groupe, à sa neuvième session, l'avait invitée à établir, sous sa propre responsabilité, un texte visant à faciliter les négociations entre les Parties en s'appuyant sur le rapport qu'il avait présenté à la Conférence des Parties à sa quinzième session, ainsi que sur les travaux effectués par la Conférence des Parties sur la base de ce rapport, et à le communiquer deux semaines avant la dixième session du Groupe de travail spécial². Elle a présenté le texte en question, publié sous la cote FCCC/AWGLCA/2010/6.

11. La Présidente a fait savoir que les communications reçues en réponse à l'invitation adressée aux Parties pour qu'elles soumettent d'autres vues³ avaient été regroupées dans le document FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2 et Add.1 et 2.

12. En présentant le document FCCC/AWGLCA/2010/6 aux représentants, la Présidente a fait observer que le texte conservait dans l'ensemble la structure des résultats des travaux que le Groupe de travail spécial avait soumis à la Conférence des Parties à sa quinzième session, mais que cela ne préjugait en rien de la forme ni de la nature juridique de ceux qu'il devait présenter à la Conférence des Parties à sa seizième session.

¹ FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 24.

² FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 22.

³ FCCC/AWGLCA/2010/3, par. 23.

13. À la même séance, la Présidente a informé les représentants que le Mexique, qui assurerait la présidence de la seizième session de la Conférence des Parties et de la sixième session de la Conférence des Parties agissant comme réunion des Parties au Protocole de Kyoto (CMP), avait accepté l'invitation de la Présidente tendant à engager des consultations avec les Parties sur la forme et la nature juridique des résultats des travaux du Groupe de travail spécial.

14. La Présidente a aussi appelé l'attention des représentants sur le document FCCC/AWGLCA/2010/MISC.4, où figuraient les communications reçues des organisations intergouvernementales concernant des idées et propositions relatives aux éléments figurant au paragraphe 1 du Plan d'action de Bali.

15. À la même séance, le Groupe de travail spécial est convenu de constituer pour sa dixième session un groupe de contact unique chargé du point 3 de l'ordre du jour, qui serait présidé par la Présidente du Groupe de travail spécial.

16. La Présidente a proposé que le groupe de contact examine tout d'abord les questions ayant trait au chapitre I qui fait l'objet de l'annexe I du document FCCC/AWGLCA/2010/6, à savoir:

a) Apport accru de ressources financières, y compris les liens entre le mécanisme financier et les organes envisagés pour l'adaptation, la mise au point et le transfert de technologies, le renforcement des capacités, REDD-plus⁴, ainsi que le mécanisme permettant de consigner les mesures d'atténuation appropriées au niveau national (MAAN) et de faciliter la fourniture et l'enregistrement de l'appui correspondant;

b) Vision commune de l'action concertée à long terme;

c) Engagements ou mesures d'atténuation de la part des pays développés parties et dispositions correspondantes à prévoir en matière de mesure, de notification et de vérification;

d) Mesures d'atténuation de la part des pays en développement parties et dispositions correspondantes à prévoir en matière de mesure, de notification et de vérification;

e) Mesure, notification et vérification de l'appui fourni par les pays développés parties;

f) Différents aspects de l'action renforcée pour l'adaptation;

g) Possibilités de recourir aux marchés pour améliorer le rapport coût-efficacité des mesures d'atténuation et promouvoir de telles mesures.

17. La Présidente a en outre proposé que la seconde semaine de la dixième session soit consacrée à des travaux concrets sur les questions se rapportant aux chapitres II à IX qui font l'objet des annexes II à IX du document FCCC/AWGLCA/2010/6, ainsi qu'à la poursuite des travaux sur les questions liées au chapitre I faisant l'objet de l'annexe I du même document, à savoir:

a) Action renforcée dans le domaine de la mise au point et du transfert de technologies;

b) Démarches sectorielles et mesures par secteur concertées dans l'agriculture;

⁴ On entend par «REDD-plus» des «démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement, ainsi que le rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement».

- c) Mesure, notification et vérification des engagements ou mesures d'atténuation de la part des pays développés parties;
- d) Intensification de l'action en matière de renforcement des capacités;
- e) Démarches générales et mesures d'incitation positive pour tout ce qui concerne la réduction des émissions résultant du déboisement et de la dégradation des forêts dans les pays en développement; et rôle de la préservation et de la gestion durable des forêts et du renforcement des stocks de carbone forestiers dans les pays en développement;
- f) Conséquences économiques et sociales des mesures de riposte.

18. Toujours à la 1^{re} séance, des déclarations ont été faites par les représentants de 48 Parties, dont 1 a parlé au nom du Groupe des 77 et de la Chine, 1 au nom de l'Union européenne et de ses États membres, 1 au nom du Groupe des États d'Afrique, 1 au nom de l'Alliance des petits États insulaires (AOSIS), 1 au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, 1 au nom des pays les moins avancés (PMA), 1 au nom du Groupe composite, 1 au nom de sept Parties et 1 au nom de sept Parties du Système d'intégration de l'Amérique centrale (SICA). Des déclarations ont également été faites au nom des organisations non gouvernementales (ONG) représentant les milieux commerciaux et industriels, des ONG représentant les administrations locales et les autorités municipales, des ONG syndicales, des ONG représentant la jeunesse et des ONG représentant les femmes et militant pour l'égalité des sexes, ainsi que par deux représentants des ONG écologistes.

19. À la 2^e séance du Groupe de travail spécial, la Présidente a remercié le Vice-Président et les représentants qui avaient apporté leur concours au groupe de contact mentionné ci-dessus au paragraphe 15 en facilitant les travaux sur des questions précises dans le cadre de groupes informels restreints.

20. La Présidente a rendu compte des résultats des consultations entreprises par le Mexique, comme indiqué ci-dessus au paragraphe 13, et a signalé aux représentants que ces consultations se poursuivraient à la session suivante du Groupe de travail spécial.

21. Elle a en outre rendu compte des consultations menées au cours de la dixième session par M. Kaire Munionganda Mbuende (Namibie) au nom des présidents du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention et du Groupe de travail spécial des nouveaux engagements des Parties visées à l'annexe I au titre du Protocole de Kyoto au sujet d'une proposition faite par les Parties d'examiner les questions intéressant les deux groupes de travail spéciaux. Les présidents avaient l'un et l'autre jugé utile que ces consultations se poursuivent aux sessions suivantes des deux groupes.

22. La Présidente a également informé les représentants des consultations, facilitées par le Vice-Président, sur une proposition consistant à demander au secrétariat de rassembler les informations reçues des Parties au sujet des objectifs chiffrés en matière d'émission pour l'ensemble de l'économie et des MAAN, et a fait savoir que ces consultations n'avaient pas permis, à ce stade, d'aboutir à un accord.

23. À la même séance, la Présidente a présenté un avant-projet de révision du document FCCC/AWGLCA/2010/6, communiqué aux représentants le 10 juin 2010. Cet avant-projet avait été établi par ses soins pour montrer les progrès qu'elle avait constatés sur les questions examinées à la dixième session du Groupe de travail spécial au titre de point 3 de l'ordre du jour jusqu'au 9 juin et faciliter les préparatifs à engager en vue de la onzième session du Groupe. Elle a informé les représentants de son intention d'établir un texte complet faisant apparaître l'ensemble des travaux accomplis par le Groupe de travail spécial à sa dixième session et de le communiquer aux Parties après la session.

24. À la même séance, des déclarations ont été faites par les représentants de 43 Parties, dont 1 a parlé au nom du Groupe composite, 1 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, 1 au nom de l'Union européenne et de ses États membres, 1 au nom du Groupe des États d'Afrique, 1 au nom du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, 1 au nom des PMA, 1 au nom de l'Alliance des petits États insulaires, 1 au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement, 1 au nom de sept Parties du Système d'intégration de l'Amérique centrale, 1 au nom du Groupe des pays en développement montagneux sans littoral et 1 au nom de sept Parties.

IV. Questions diverses (Point 4 de l'ordre du jour)

25. Aucune autre question n'a été soulevée ni examinée.

V. Rapport de la session (Point 5 de l'ordre du jour)

26. À sa 2^e séance, le Groupe de travail spécial a examiné et adopté le projet de rapport sur sa dixième session⁵. À cette même séance, sur proposition de la Présidente, le Groupe de travail spécial a autorisé la Rapporteuse, M^{me} Teodora Obradovic-Grncarovska (ex-République yougoslave de Macédoine), à achever le rapport de la session, avec le concours du secrétariat et sous la direction de la Présidente.

VI. Clôture de la session

27. À la 2^e séance, un des vice-présidents a fait, au nom du Bureau de la Conférence des Parties, une déclaration au sujet de l'acte de malversation et de vandalisme dont avait fait l'objet la plaque d'un pays dans une salle de conférence de l'ONU, en condamnant de tels agissements et en appelant au respect des différentes opinions et à plus de sensibilité aux normes de civilité. Il a aussi affirmé que le Bureau recevrait des informations sur les dispositions prises à cet égard, après une enquête lancée par le secrétariat. Des déclarations ont été faites par les représentants de 41 Parties, dont 1 a parlé au nom du Groupe composite, 1 au nom du Groupe des 77 et de la Chine, 1 au nom de l'Union européenne et de ses États membres, 1 au nom de l'Alliance des petits États insulaires, 1 au nom du Groupe pour l'intégrité de l'environnement et 1 au nom du Groupe des États d'Afrique. Une déclaration commune a également été prononcée au nom des coordonnateurs des ONG écologistes, des ONG syndicales, des ONG représentant les milieux commerciaux et industriels et des ONG représentant la jeunesse.

28. À la même séance, M. Yvo de Boer, Secrétaire exécutif de la Convention, a fait une déclaration pour informer les représentants des résultats de la réunion du Bureau de la Conférence des Parties tenue le 10 juin 2010 au sujet de la deuxième session supplémentaire des groupes de travail spéciaux et pour faire le point sur leurs prochaines sessions et l'état de leur financement.

⁵ FCCC/AWGLCA/2010/L.3.

Annexe

Documents soumis au Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention à sa dixième session

Documents établis pour la session

FCCC/AWGLCA/2010/4	Ordre du jour provisoire annoté. Note du Secrétaire exécutif
FCCC/AWGLCA/2010/5	Note relative au déroulement de la dixième session. Note de la Présidente
FCCC/AWGLCA/2010/6	Texte visant à faciliter les négociations entre les Parties. Note de la Présidente
FCCC/AWGLCA/2010/MISC.2 et Add.1 et 2	Additional views on which the Chair may draw in preparing text to facilitate negotiations among Parties. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2010/MISC.3	Views on an indicative roadmap. Submissions from Parties
FCCC/AWGLCA/2010/MISC.4	Ideas and proposals on the elements contained in paragraph 1 of the Bali Action Plan. Submissions from intergovernmental organizations
FCCC/AWGLCA/2010/L.3	Projet de rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa dixième session

Autres documents disponibles

FCCC/AWGLCA/2010/3	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa neuvième session, tenue à Bonn du 9 au 11 avril 2010
FCCC/AWGLCA/2009/17	Rapport du Groupe de travail spécial de l'action concertée à long terme au titre de la Convention sur sa huitième session, tenue à Copenhague du 7 au 15 décembre 2009
FCCC/CP/2010/2	Travaux effectués par la Conférence des Parties à sa quinzième session sur la base du rapport du Groupe de travail de l'action concertée à long terme au titre de la Convention
FCCC/CP/2009/11 et Add.1	Rapport de la Conférence des Parties sur sa quinzième session, tenue à Copenhague du 7 au 19 décembre 2009